Aucun article ou résumé dans cette revue ne peut être reproduit sous forme d'imprimé, photocopie, microfilm ou par tout autre procédé sans l'autorisation expresse des auteurs et de l'éditeur. Editions Phlébologiques Françaises
No article or abstract in this journal may be reproduced in the form of print, photocopy, microfilm or any other means without the express permission of authors and the editor. Editions Phlébologiques Françaises

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHLÉBOLOGIE
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PHLÉBOLOGIE
CANADIAN SOCIETY OF PHLEBOLOGY

Indemnisation des accidents médicaux : à propos de 4 083 cas.

Compensations in medical litigations, about 4083 cases.

Chleir F.

Le dernier rapport 2010 de l'Observatoire des Risques Médicaux (ORM), se livre à une revue détaillée de 4 083 dossiers d'accidents médicaux (dont le préjudice a dépassé 15 000 € entre 2006 et 2009).

L'ensemble de ces affaires a coûté 470,8 millions d'euros (à la charge de la solidarité nationale et des assurances), l'indemnisation moyenne étant de 115 333 €.

Le temps de latence entre le dépôt de plainte et l'indemnisation étant de 2 ans en moyenne pour 80 % des cas, même si dans 5 % des cas l'indemnisation se fait plus de 5 ans après le dépôt de la plainte.

Le règlement se fait à l'amiable dans 7 cas sur dix.

La nature du sinistre (85 % des cas sont des soins) relève d'abord d'actes non fautifs (34 % des dossiers).

- 27 % sont des actes fautifs, c'est-à-dire des erreurs médicales proprement dites
- 18 % sont des infections nosocomiales
- 4 % des défauts d'organisation
- 3 % sont liés à la prescription ou à la délivrance d'un produit.

La chirurgie représente 60 % des dossiers.

Les accidents liés à la pratique de la phlébologie qui ont conduit à indemnisation n'excédent pas 3 par an.

Pour en savoir plus, consulter :

http://sitetest.oniam.fr/IMG/orm/rapportorm2010.pdf

http://www.oniam.fr/bases-de-donnees/observatoire-des-risques-medicaux-orm/